

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°16 . Rappel d'ancienneté

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 janvier 1931

Numéro JO
n° 410 du 31/01/1931

Date du numéro
31 janvier 1931

TEXTE INTÉGRAL

M. Fontanel (Ernest), mécanicien principal avant 2 ans, du 1° » janvier 1929, qui réunit les conditions d'ancienneté et de séjour colonial exigées par l'article 6, paragraphe B, de l'arrêté du 26 avril 1928, passe automatiquement à l'échelon après 2 ans, à compter du 1° janvier 1931.